

 <small>Hôpital Cochin - Hôtel Dieu - Pitié-Salpêtrière Vaugueux - Cochin - Paris</small>	Mode opératoire	ABLATION D'UN PACE MAKER OU DEFIBRILATEUR POUR UN PATIENT COVID-19 DECEDE	
	Réf. : REOH/MO/0049/V1	Date d'application : 20/03/2020	Page : 1/3

Rédaction		Validation		Approbation
Nom, fonction	Date	Nom, fonction	Date	
L. GUERRIER Infirmière Responsable de la chambre mortuaire HEGP 19/03/2020	19/03/2020	N. KASSIS-CHIKHANI Praticien hospitalier - hygiène 20/03/2020	20/03/2020	
Dernière révision sans modification de cette version du document effectuée le :				

Groupe d'auteurs :

Nature des modifications :

Nature des modifications : mise à jour de la procédure

Objet

Cette procédure définit la conduite à tenir par les médecins pour le retrait des DMIA des patients COVID-19
L'arrêté du 20 mars 2017 a porté dérogation à l'obligation de retrait de prothèse fonctionnant au moyen d'une pile avant la mise en bière, ceci uniquement pour les dispositifs intracardiaques non explantables MICRA commercialisés par la Société Medtronic.

Domaine d'application et professionnels concernés

Service d'hospitalisation
Médecins

Documents associés

Annexes :

- Annexe 1 - Fiche technique de présentation des différents DMIA

LABM/FI/0053	Accident Exposant au Sang (AES) site HEGP
DCCM/FO/0001	Attestation de port et de retrait de prothèses / dispositifs médicaux (DMIA)
DCCM/FO/0044	Attestation de retrait de dispositif médical implantable actif
DCCM/FO/0045	Attestation médicale de port de dispositif intracardiaque MICRA non explantable
DCCM/FO/0002	Fiche de liaison entre les unités de soins et la chambre mortuaire

Définitions et abréviations

Le stimulateur est un dispositif implanté dans l'organisme délivrant des impulsions électriques. Il est composé d'un boîtier muni d'une batterie fonctionnant au lithium et d'une ou plusieurs sondes.

Le stimulateur peut comporter une fonction de défibrillation ventriculaire. Dans ce cas, il est appelé défibrillateur.

 <small>Hôpital Cochin - Hôpital Pitié-Salpêtrière Hôpital Saint-Jacques - Hôpital Saint-Louis Hôpital de la Pitié - Hôpital de la Salpêtrière</small>	Mode opératoire	ABLATION D'UN PACE MAKER OU DEFIBRILATEUR POUR UN PATIENT COVID-19 DECEDE	
	Réf. : REOH/MO/0049/V1	Date d'application : 20/03/2020	Page : 2/3

Description

Pour rappel :

Tout patient décédé COVID19 doit obligatoirement placé en double housse (Cf. Procédure REOH/EXT/0041)

En cas d'Obstacle Médico-légal, le(s) DMIA(S) ne seront pas retirés tant que cet obstacle n'a pas été levé par le Procureur de la République.

La chambre mortuaire de l'HEGP est ouverte en semaine de 7h30 à 17h30, les week-ends et jours fériés de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30

I - ROLES ET RESPONSABILITES

Lors de tout décès,

Le Médecin

- Vérifie la présence clinique d'une ou plusieurs prothèses fonctionnant au moyen d'une pile et en se référant au dossier médical (*notamment radiographie de thorax*).
- En cas de port de DMIA :
- **Coche la case correspondante sur le Certificat de décès**

L'IDE

- Coche la case correspondante sur la *Fiche d'identification du corps*
- Coche la case correspondante sur la *Fiche de liaison entre les services cliniques et la chambre mortuaire (Cf. formulaire DCCM/FO/001 en lien dans ce document)*

Le médecin

- Procède à l'ablation des stimulateurs. En présence d'un défibrillateur, ce dernier doit avoir été arrêté au préalable ou déchargé avant l'explantation à l'aide d'un aimant (*Cf ci-dessous*)

Le chef d'anatomo-pathologique

- Complète et signe l'attestation de retrait de dispositif implantable actif (*Cf. formulaire DCCM/FO/044 en lien dans ce document*)

Le DMIA doit être explanté avant le transfert selon les modalités décrites ci-dessus

III - PREPARATION DU MATERIEL

Matériel nécessaire au retrait du DMIA. :

Le matériel présent dans le service :

- 5 compresses non stériles
- 1 paire de ciseau ou pince coupante
- 1 bistouri à usage unique
- 1 pansement sec format environ 6cm/10cm ;
- 1 pansement occlusif (*type Tegaderm®*)
- 1 casaque de protection à usage unique ou tablier à usage unique et manchettes
- 1 masque de soins à usage unique
- 1 paire de lunettes de protection
- 2 paires de gants en nitrile à usage unique non stériles, **de chaque taille (petite/moyenne/grande)** ;
- 1 flacon 100 ml pour friction hydro alcoolique
- 1 container pour objets piquants, tranchants, coupants
- 1 plateau pour la récupération du stimulateur, du ciseau et de l'agrafeuse
- 1 sac ou fût DASRI (*jaune*).

Matériel à disposition à la chambre mortuaire sur demande de 7h30 à 17h30 (cadre de nuit en dehors ou ADG)

- 1 paire de gants anti-coupure
- 1 agrafeuse de peau à usage unique 35W référencée au marché AP-HP
- 1 aimant (uniquement pour le défibrillateur)

	Mode opératoire	ABLATION D'UN PACE MAKER OU DEFIBRILATEUR POUR UN PATIENT COVID-19	
		DECEDE	
	Réf. : REOH/MO/0049/V1	Date d'application : 20/03/2020	Page : 3/3

IV - MESURES DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL

Si le retrait du DMIA nécessite l'aide d'un autre agent ce dernier portera le même équipement de protection individuelle avec port de gants anti-coupure aux deux mains.

V - DEROULEMENT DE L'ABLATION

1. L'identité du patient décédé est vérifiée (*l'identité est inscrite sur le bracelet du patient et sur la fiche d'identification de corps*).
2. Le médecin procède à l'ablation et à la restauration tégumentaire suivant les étapes décrites ci-dessous.



**Tout défibrillateur doit être arrêté avant retrait
(Pose d'un aimant en regard du DMIA
laissé en place pendant la section du fil)**

ABLATION D'UN DISPOSITIF MEDICAL IMPLANTABLE ACTIF

1. Revêtir les équipements de protection individuelle
2. Repérage du boîtier par palpation.
3. Pratiquer une incision hémi-circonférentielle le long du bord supérieur du boîtier
4. Clivage manuel du boîtier et de sa loge plastifiée.
5. Section de la sonde au ras du boîtier et extraction du DMIA.
(*Les fils sont à couper 1 par 1*)
6. Fermeture de la plaie à l'aide d'une agrafeuse et pose d'un pansement occlusif
7. Le DMIA est déposé dans le plateau de récupération ainsi que la paire de ciseaux ou la pince coupante et l'agrafeuse
8. Elimination du matériel à risque et à usage unique (*scalpel*) dans le container spécifique pour objets piquants/ coupants/ tranchants, tout en restant ganté.
Les autres déchets sont à trier selon leur nature (*DASRI = déchets septiques*) ;
9. **Nettoyage et désinfection et transport du DMIA**
Remplacer les gants utilisés précédemment
Matériels
 - Lingettes (chiffonnettes) imprégnées d'une solution détergent-désinfectant (FB Spray)
 - **Mode opératoire**
 - Imprégner les lingettes avec le désinfectant et essuyer le DMIA soigneusement (avec plusieurs lingettes si nécessaire)
 - **Mettre le DMIA dans un sac examen, le fermer et mettre ce sac dans un autre sac examen**
 - Retirer les gants ;
 - Réaliser une friction hydro alcoolique des mains
 - Le sac contenant le DMIA doit être fixé sur la deuxième housse pour le transport jusqu'à la chambre mortuaire

